



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2020-2025**

**Séance ordinaire du mardi 15 avril 2025**

Salle du Conseil

**Procès-verbal**

Présences :

Exécutif

|                        |          |  |
|------------------------|----------|--|
| Pascal WASSMER - LC    | Maire    |  |
| Claudine HENTSCH - EPA | Adjointe |  |
| Pascal PÉCAUT - +A     | Adjoint  |  |

Bureau du Conseil municipal

|                              |                |  |
|------------------------------|----------------|--|
| Stéphanie BARON LEVRAT - EPA | Présidente     |  |
| Éric WEHRLI - LC             | Vice-Président |  |
| Marina RUBIERA               | Secrétaire     |  |

Conseillers municipaux

|                             |  |                               |        |
|-----------------------------|--|-------------------------------|--------|
| Corinne ALHANKO-BAUER - PLR |  | Guy MUSY - EPA                |        |
| Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA |  | Anita PORDES - PLR            |        |
| Meret BLANC-ODERMATT - PLR  |  | Giuseppe RICCIUTI - PLR       |        |
| Pierre-Yves DECHEVRENS - LC |  | Jean-Luc RICHARDET - EPA      |        |
| Caroline DOMBRE - EPA       |  | Alexandre SOUCAS - EPA        | Excusé |
| Philippe GAILLARD - EPA     |  | Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR |        |
| Yves GUBELMANN - PLR        |  | Onur VON BURG - EPA           |        |
| Nicole IMHOF - LC           |  |                               |        |

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM et Mme Marie CHAVAZ, comptable.

Excusé : M. Alexandre SOUCAS

Public : 2



## **Ordre du jour :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 18 mars 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
  - a) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 17 février 2025.
  - b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 24 mars 2025.
  - c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du 11 mars 2025 (succinct).
  - d) Rapport de la commission « Assainissement ». Séance du 08 avril 2025 (succinct).
  - e) Rapport du Groupement Intercommunal de la petite enfance CoHerAn&Co (GIPEC). Séance du 19 mars 2025.
- 5. Projets de délibérations.**

***Délibération 2020-2025 – D 130***  
**Proposition de M. le Maire relative à la révision du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières - LC 02 111.**

***Délibération 2020-2025 – D 131***  
**Proposition de M. le Maire relative à la révision du Statut du personnel de la commune d'Anières - LC 02 151.**

***Délibération 2020-2025 – D 132***  
**Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 121'072 F TTC en vue du renouvellement d'un véhicule d'intervention de la Compagnie de sapeurs-volontaires de la commune d'Anières (CP 11).**
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Propositions par M. le Maire des comptes de l'exercice 2024.**
- 9. Propositions du Maire et des Adjointes.**
- 10. Communications du Maire et des Adjointes.**
- 11. Questions écrites ou orales.**
- 12. Huis clos.**

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée.



Elle excuse l'absence de M. Alexandre SOUCAS.

En préambule, Mme la Présidente souhaite adresser, à la suite des élections au Conseil municipal et à l'Exécutif du 23 mars 2025, ses félicitations à toutes celles et ceux qui ont été élus ou réélus. Elle a également une pensée bienveillante pour celles et ceux qui n'ont pas été réélus, ainsi que pour celles et ceux qui ne se sont pas représentés, et qui ne siégeront plus au Conseil municipal dès le 2 juin prochain. Que les membres du Conseil municipal aient été réélus ou non, qu'ils se soient représentés ou non, elle les remercie chaleureusement pour leur engagement ces dernières années. Elle souligne à l'attention du public présent qu'il s'agit d'un travail passionnant, parfois difficile, mais toujours extrêmement intéressant.

Au nom de l'Exécutif, M. le Maire Pascal WASSMER se joint aux félicitations et aux pensées de Mme la Présidente du Conseil municipal.

Mme la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 mars 2025.

#### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025**

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

M. Yves GUBELMANN souhaite rectifier l'intervention qu'il avait faite suite à l'interpellation de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, en page 10 du procès-verbal. Il s'agit d'ajouter le complément d'information suivant concernant les conséquences de la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, afin de permettre une meilleure compréhension de son intervention. « Cette réforme, bien que destinée à renforcer l'attractivité fiscale du canton, engendre inévitablement une diminution des recettes fiscales pour l'ensemble des communes, y compris Anières. À ce jour, aucune compensation directe n'a été annoncée pour combler ces pertes. Certaines mesures fiscales, telles que le passage du taux d'imposition sur le bénéfice à 14,7%, sont considérées comme favorables aux communes et pourraient, à moyen terme, contribuer à une stabilisation ou une redistribution des recettes fiscales. Cependant, ces mesures ne constituent pas une compensation directe et immédiate des pertes subies. »

S'agissant d'un complément et non pas d'une rectification de propos qui seraient mal retranscrits, Mme la Présidente propose de faire figurer ce complément dans le présent procès-verbal, plutôt que de modifier le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

M. Yves GUBELMANN avait cru comprendre que le règlement du Conseil municipal permettait de modifier une intervention si la modification était votée par la majorité du Conseil.

Après vérification, Mme Alexandra DERUAZ signale que ni la loi sur l'administration des communes ni le règlement du Conseil municipal n'interdisent ou n'autorisent formellement une telle modification. Le règlement stipule simplement que la parole ne peut être demandée que pour une rectification du texte.

Selon Mme la Présidente, il ne s'agit pas d'une rectification, mais d'un complément, qui figurera donc dans le présent procès-verbal.

M. Yves GUBELMANN en convient.

Puis Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 18 mars 2025. Elle constate que tel n'est pas le cas.

**Le procès-verbal de la séance du mardi 18 mars 2025 est adopté avec remerciements à son auteur.**

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.



## Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Elle constate que tel n'est pas le cas.

### Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

## Point 3 - Communications du bureau

Mme la Présidente fait part des communications suivantes :

- **Un courrier des locataires du chemin des Avallons 44-50**, daté du 8 avril 2025, a été adressé à l'Exécutif et envoyé en copie à Mme la Présidente du Conseil municipal pour information. Ce courrier demande l'organisation d'une séance d'urgence concernant l'avancée des travaux, en particulier le rétablissement des balcons supprimés pendant la rénovation et les protections solaires côté lac. Il sera à disposition sur CMnet.

- Concernant la **messagerie électronique et les identifiants des magistrats et magistrats sortants**, l'Association des communes genevoises (ACG) informe que, dès le 1<sup>er</sup> juin 2025, les magistrats et magistrats qui auront terminé leur mandat n'auront plus accès ni à leur boîte de courriel ni à leur compte de la commune. En conséquence, avant le 30 mai 2025, il est recommandé aux personnes concernées de :

- a) communiquer une adresse électronique active à la secrétaire du Conseil municipal compte tenu de la suppression le 31 mai 2025 par le SIACG de leur adresse communale actuelle, et

- b) de trier leur messagerie électronique et leurs dossiers personnels afin de transférer les éléments nécessaires aux personnes concernées pour assurer la continuité.

Concernant les personnes siégeant au sein des organes suivants : les comités et conseils des groupements et des fonds intercommunaux affiliés à l'ACG ainsi que les présidences et les vice-présidences des commissions ACG, le SIACG leur attribuera une nouvelle adresse électronique (prénom.nom@ACG.ch) qui leur permettra d'assurer l'intérim jusqu'à la nomination de leur successeur.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demandant ce qu'il en est du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Mme la Présidente suppose que, pour les groupements intercommunaux, tant que les nominations n'ont pas été faites, les membres actuels conservent leur adresse électronique.

- **Dates de séances à retenir pour la prochaine législature :**

- lundi 2 juin 2025, séance d'installation (l'heure sera communiquée ultérieurement)
- mardi 10 juin 2025, séance « Toutes commissions réunies » avec présentation des différents projets de chaque commission. Cette séance sera suivie d'une séance du Conseil municipal. La date sera bien sûr communiquée aux nouvelles et nouveaux élus.

Le tableau contenant les dates de toutes les séances qui auront lieu au cours du premier semestre 2025 (soit jusqu'au mois de juin y compris) se trouve sur CMnet sous l'onglet « documents du Conseil municipal ».

- Mme la Présidente mentionne ensuite les **séances d'information pour les conseillers municipaux et conseillères municipaux organisées par l'Association des communes genevoises (ACG)**, dont le programme précis et le lieu seront définis ultérieurement par l'ACG. Un apéritif dînatoire sera servi pendant l'intermède de chacune de ces deux séances, qui auront lieu :

- le mercredi 20 août 2025 de 18h à 21h en présence de la conseillère d'Etat Mme Carole-Anne Kast, sur le thème : la place de la commune dans le système institutionnel genevois
  - cadre légal et institutions.



- Le mercredi 15 octobre 2025 de 18h à 21h en présence du conseiller d'Etat M. Antonio Hodggers sur le thème : la place de la commune dans le système institutionnel genevois – aménagement du territoire.

Ces dates seront bien sûr également communiquées aux nouvelles élues et nouveaux élus.

- **Le repas du Conseil municipal du 20 mai** se déroulera à l'Auberge d'Hermance. La dernière séance du Conseil municipal de la présente législature aura lieu le 20 mai à 19h.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

#### Point 4 - Rapports des commissions

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, qui donne lecture du rapport de la commission Sociale, séance du 17 février 2025.

- a) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 17 février 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



#### Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, qui donne lecture du rapport de la commission Sociale, séance du 24 mars 2025.

- b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 24 mars 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



#### Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à Mme Meret BLANC-ODERMATT, qui donne lecture du rapport succinct de la commission Finances, séance du 11 mars 2025.

- c) Rapport de la commission « Finances » (succinct). Séance du 11 mars 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Meret BLANC-ODERMATT pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



#### Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, qui donne lecture du rapport succinct de la commission Assainissement, séance du 8 avril 2025.

- d) Rapport de la commission « Assainissement » (succinct). Séance du 8 avril 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



#### Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance



Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, qui donne lecture du rapport du Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn&Co (GIPEC), séance du 19 mars 2025.

- e) Rapport du Groupement Intercommunal de la petite enfance CoHerAn&Co (GIPEC).  
Séance du 19 mars 2025.

A la fin de la lecture du rapport, Mme Corinne ALHANKO-BAUER signale que le bureau du GIPEC est soulagé de savoir qu'un membre actuel du bureau continuera d'y siéger lors de la prochaine législature. Il s'agit de Mme Claudine HENTSCH. Les trois autres membres du bureau du GIPEC, soit M. Philippe THORENS, président, Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO, vice-présidente, et M. François JACCARD, n'y siégeront plus. Mme Claudine HENTSCH sera donc la seule à même, dans un premier temps, de gérer un budget annuel extrêmement important en connaissance de cause.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal. Au nom du Conseil municipal, elle lui adresse également ses remerciements pour sa présence et son engagement dans ce groupement.



### Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

#### Point 5 – Projets de délibérations

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 130.

**À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 130 – Proposition de M. le Maire relative à la révision du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières - LC 02 111.**

Mme Nicole IMHOF se demande s'il ne faudrait pas remplacer, à l'article 14 lettre b, « à la demande du Maire » par « à la demande du Conseil administratif ».

Mme Alexandra DERUAZ remercie Mme Nicole IMHOF pour cette remarque. La seule séance convoquée par le Maire est en effet la séance d'installation. Le règlement du Conseil municipal sera modifié en ce sens.

Mme Nicole IMHOF relève ensuite qu'il convient de remplacer à l'article 58 alinéas 1 et 2 « le Maire » par le « Conseil administratif », ce dont Mme Alexandra DERUAZ convient.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

**Délibération N° 2020-2025 D - 130 – Proposition de M. le Maire relative à la révision du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières - LC 02 111**

Vu l'exposé des motifs,

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières - LC 02 111 – dont la dernière révision a été approuvée par le Conseil municipal le 22 mars 2016 ;

Conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal  
décide par**

**15 oui, soit à l'unanimité**



1. D'adopter les modifications apportées au règlement du conseil municipal – LC 02 111 -, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 131.

**À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 131 – Proposition de M. le Maire relative à la révision du Statut du personnel de la commune d'Anières - LC 02 151.**

M. Yves GUBELMANN intervient au sujet de l'article 25 qui traite de la durée des vacances accordées aux employés de la commune. Le groupe PLR souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur l'alinéa prévoyant l'octroi de sept semaines de vacances au secrétaire ou à la secrétaire générale dès l'âge de 57 ans. Dans un esprit d'égalité de traitement et de cohésion d'équipe, il propose que cette disposition soit reconsidérée. En effet, accorder un avantage supplémentaire à une seule fonction, aussi importante soit-elle, pourrait introduire un traitement différencié peu justifiable vis-à-vis du reste du personnel communal. Le régime proposé, qui prévoit six semaines de vacances à partir de 57 ans ou après trente années de service, semble à la fois suffisant et, surtout, équitable pour l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur rôle ou leur niveau hiérarchique. Le groupe PLR est convaincu que le maintien d'une politique de congé harmonisée contribuera à un climat de travail serein.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que, contrairement aux autres collaborateurs, la secrétaire générale ne peut pas compter les heures supplémentaires qu'elle effectue, lesquelles sont compensées par une semaine de vacances supplémentaire. Cette pratique a également cours dans le privé.

M. Yves GUBELMANN mentionne que, dans les communes de la rive gauche avoisinantes, Hermance et Corsier prévoient six semaines, Collonge-Bellerive et Cologny en prévoient sept, et Jussy a un autre régime. Pour qu'Anières ne se situe ni dans le haut de la fourchette ni dans le bas, le groupe PLR aurait proposé d'en rester au *statu quo* sur ce point.

M. le Maire Pascal WASSMER apporte encore une précision. Dans le cadre de la révision du statut du personnel, l'Exécutif et le service technique s'étaient aussi penchés sur ce qui a cours dans d'autres communes. Le régime de six semaines de vacances pour le secrétaire ou la secrétaire générale est en place à Anières depuis longtemps déjà ; il existait avant l'arrivée de M. le Maire Pascal WASSMER à l'Exécutif. Le secrétaire général effectuait un nombre considérable d'heures supplémentaires. La semaine supplémentaire de vacances qui lui était octroyée permettait en quelque sorte de plafonner ces heures. Dans d'autres communes, les heures supplémentaires des secrétaires généraux peuvent exploser.

M. Guy MUSY relève que, selon l'article 23 alinéa 3, les heures supplémentaires du secrétariat général sont compensées selon les modalités fixées à l'alinéa 2 uniquement à partir de la 101ème heure supplémentaire. Les explications fournies plus tôt par M. le Maire Pascal WASSMER ne sont donc pas tout à fait correctes.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que cet alinéa signifie que les 100 premières ne peuvent pas être compensées.

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD remarque que l'Exécutif, qui dispose de données auxquelles le Conseil municipal n'a pas accès, connaît le volume de travail du secrétariat général et, par conséquent, est plus à même de juger cet aspect. C'est essentiellement la différence de traitement avec les autres collaborateurs de la commune qui a interpellé le groupe PLR, ce qui peut avoir un impact sur la cohésion d'équipe. Il s'interrogeait sur la façon dont cette disposition serait accueillie



par les autres collaborateurs – peut-être très bien, mais ce traitement différencié pourrait entraîner une mauvaise ambiance au sein de l'équipe.

Mme la Présidente signale qu'un traitement différencié est déjà actuellement appliqué, sans conséquence sur la cohésion d'équipe.

M. le Maire Pascal WASSMER ajoute que la secrétaire générale effectue de nombreuses heures supplémentaires aussi parce que, comme certains membres de l'Exécutif ont une activité professionnelle, certains travaux doivent être réalisés en dehors des heures usuelles. Il cite en outre l'exemple de l'établissement du programme de législature, en début de législature, où ils se réunissent au vert, ce qui demande un investissement de la part de la secrétaire générale.

M. Éric WEHRLI annonce que le groupe Le Centre considère que les justifications pour cette semaine supplémentaire de vacances sont appropriées. Il s'agit de compenser des heures supplémentaires.

M. Jean-Luc RICHARDET avoue être quelque peu mal à l'aise dans ce débat, qui arrive à brûle-pourpoint sans que les membres du Conseil municipal aient pu se préparer en amont sur la base d'éléments qui auraient pu être présentés sous une forme plus didactique. Il remarque que la charge du ou de la secrétaire générale est un poste de direction à haute responsabilité et exposé, difficilement comparable avec des postes de nature plus subalterne. Par ailleurs, compenser les heures supplémentaires par une semaine de vacances permet d'éviter d'ouvrir des calculs d'épiciers pour savoir si, par exemple à partir de 20h ou le week-end, l'heure supplémentaire est compensée par une heure ou une heure et demie. En conclusion, Ensemble pour Anières estime que la proposition est simple et ne crée pas d'inégalité de traitement au sein du personnel puisque les charges ne sont pas les mêmes.

M. Yves GUBELMANN souhaite savoir si la secrétaire du Conseil municipal peut compenser ses heures supplémentaires en jours, comme le font les autres collaborateurs de la mairie.

Mme Alexandra DERUAZ confirme que, comme les autres collaborateurs, chaque heure supplémentaire fournie par la secrétaire du Conseil municipal est compensée.

Mme la Présidente demande si M. Yves GUBELMANN souhaite formuler un amendement.

Claire THIBAUT-BULLIARD précise qu'il s'agissait surtout d'une interrogation, par rapport au reste de l'équipe. Encore une fois, l'Exécutif dispose de certaines données auxquelles les membres du Conseil municipal n'ont pas accès. Il convenait cependant de s'assurer que ce traitement différencié ne serait pas mal accueilli par le reste de l'équipe.

M. Yves GUBELMANN ne propose pas d'amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

**Délibération N° 2020-2025 D - 131 - Proposition de M. le Maire relative à la révision du Statut du personnel de la commune d'Anières - LC 02 151**

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Statut du personnel révisé, adopté par le Conseil municipal le 14 décembre 2021 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Finances » du 11 mars 2025, qui a rendu un préavis favorable, à l'unanimité, sur ce projet de modifications du statut du personnel de la commune d'Anières LC 02 151 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 11 mars 2025 ;

Conformément à l'art. 30 al. 1, lettre w de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**



**décide par**

**15 oui, soit à l'unanimité**

1. D'adopter les modifications apportées au Statut du personnel de la commune d'Anières – LC 02 151-, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

Mme Caroline DOMBRE salue le passage du congé paternité de 10 jours à 20 jours. Quand on sait qu'il faut un taux de natalité de 2,1 enfants par femme et que ce taux est actuellement à 1,23, il semble vraiment important de mettre en place une politique d'encouragement.

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 132.

**À l'unanimité des voix (15 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 132 – Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 121'072 F TTC en vue du renouvellement d'un véhicule d'intervention de la Compagnie de sapeurs-volontaires de la commune d'Anières (CP 11).**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

**Délibération N° 2020-2025 D - 130 – Proposition de M. le Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 121'072 F TTC en vue du renouvellement d'un véhicule d'intervention de la Compagnie de sapeurs-volontaires de la commune d'Anières (CP 11)**

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la nécessité de remplacer un véhicule d'intervention vétuste ;

Vu la présentation du Lieutenant Mathieu Millet et du Fourrier Christophe Chapotat lors de la commission Assainissement du 8 avril 2025 ;

Vu la présentation de différents véhicules de remplacement et de leur coût et l'offre retenue d'un montant de 121'072 F TTC, ce montant comprenant l'achat d'un véhicule de série, transformé afin de répondre aux exigences requises attendues d'un véhicule d'intervention ;

Vu le rapport de la commission Assainissement du 8 avril 2025 ;

Conformément à l'art. 30 al. alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par**

**15 oui, soit à l'unanimité**

1. D'acquérir un nouveau véhicule d'intervention destiné à la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune d'Anières (CP 11).

2. D'ouvrir au Maire un crédit de 121'072 F TTC destiné à cette acquisition.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.



4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 121'072 F TTC afin de permettre l'acquisition de ce bien.

Pour avoir assisté à la commission qui a auditionné les officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers, M. Yves GUBELMANN souhaitait les féliciter pour avoir réalisé le travail de comparaison qui permis de présenter aux commissaires les différentes options. Il tenait aussi à les féliciter du choix qui a été fait de façon pragmatique et raisonnable.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

#### Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

#### Point 7 – Projets de résolutions

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour, soit la présentation par M. le Maire des comptes de l'exercice 2024.

#### Point 8 – Présentation par M. le Maire des comptes de l'exercice 2024

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER procède à une présentation PowerPoint des comptes de l'exercice 2024, avant le renvoi en commission pour étude.

##### Fiscalité des personnes physiques (PP) et morales (PM)

##### Impôts :

|                           |     |                                                           |
|---------------------------|-----|-----------------------------------------------------------|
| Production estimée 2024 : | CHF | 15'950'622.00, soit - CHF 6,3 millions par rapport à 2023 |
| Le correctif PP :         | CHF | 797'840.80, soit - CHF 2,9 millions par rapport à 2023    |
| Production estimée PM :   | CHF | 74'763.84                                                 |
| Correctif PM :            | CHF | 90'937.90                                                 |
| Impôt source / IPC :      | CHF | 834'268.21                                                |
| Total impôts PP et PM:    | CHF | 16'152'751.15, soit - CHF 9,4 millions par rapport à 2023 |

##### Créances :

|                          |     |               |
|--------------------------|-----|---------------|
| Créances au 01.01.2024 : | CHF | 22'446'377.27 |
| Total impôts PP et PM:   | CHF | 16'152'751.15 |
| Irrécouvrables :         | CHF | 26'083.15     |
| Versements :             | CHF | 18'746'175.97 |
| Créances au 31.12.2024 : | CHF | 19'826'869.30 |

##### Solde final :

|                        |     |               |
|------------------------|-----|---------------|
| Versements effectifs : | CHF | 18'746'175.97 |
| Impôts forfaitaires :  | CHF | 283'932.80    |
| Frais perception 3% :  | CHF | 554'050.04    |



|                       |     |               |
|-----------------------|-----|---------------|
| Rachat ADB :          | CHF | 6'091.08      |
| Communes françaises : | CHF | 83'821.09     |
| Répartition IFD :     | CHF | 538.61        |
| Solde final :         | CHF | 17 831 001.73 |

#### Budget et comptes 2024

Comme chaque année, le budget qui a été présenté et voté était à l'équilibre. Les charges étaient de CHF 23'014'640.00. Toutefois, avec les crédits budgétaires supplémentaires, qui représentent CHF 4,6 millions, dont 4,4 millions d'amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal aux comptes 2023, les charges se sont finalement montées à CHF 27'663'874.61 au budget, d'où un résultat négatif de CHF 4'649'234.61.

Aux comptes, les charges représentent CHF 25'397'902'31. Les revenus, de CHF 31'015'891.69, sont supérieurs aux dépenses. Les recettes fiscales étant en baisse par rapport à 2023, le résultat positif de CHF 5'617'989.38 s'explique par les revenus des placements financiers.

#### Administration générale

L'écart des charges de CHF 350'464.71 s'explique par les honoraires des conseillers externes, ainsi que les salaires et charges sociales. L'écart de revenus de CHF 30'700.93 provient des indemnités des assurances.

#### Ordre et sécurité publics, défense

L'écart des charges de CHF 38'553.38 est dû aux frais de surveillance et à la répartition des coûts intercommunaux relatifs aux agents de police municipale. L'écart de revenus de - CHF 1'425.- concerne les cartes d'identité.

#### Formation

L'écart des charges de CHF 41'800.76 s'explique par des frais SIG moins importants que prévus. L'écart de revenus de CHF 4'514.00 provient de la vente des repas lors des promotions.

#### Culture, sport et loisirs

L'écart des charges de CHF 88'728.90 est dû aux honoraires de servitudes à pied non réalisées ainsi que le report d'un projet. L'écart de revenus de - CHF 923.40 s'explique par les locations paddle, petits bateaux, etc.

#### Santé

L'écart des charges de - CHF 4'344.13 concerne l'acquisition de matériel pour défibrillateurs (boîtiers pour les mettre à l'abri).

#### Sécurité sociale

L'écart des charges de CHF 107'199.24 s'explique par le fait que L'Île aux Mômes a accueilli moins d'enfants que prévu. Quant à l'écart de revenus de CHF 53'352.03, il s'agit du remboursement de la T'Anières relatif aux années précédentes.

#### Transports

L'écart des charges de CHF 360'419.65 est dû aux biens qui ont été totalement amortis en 2023, qui étaient prévus en 2024. L'écart de revenus de CHF 56'807.12 correspond à la revente de machines du service technique.

#### Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'écart des charges de CHF 1'134'256.62 est aussi dû ici aux amortissements, notamment à un amortissement complémentaire qui n'a pas pu être comptabilisé et à l'engagement partiel de subventions énergétiques. Au niveau des écarts de revenus, les CHF 67'620.45 représentent l'augmentation sur 40 ans du loyer versé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) en raison des nouveaux investissements consentis par la commune.

#### Economie publique

L'écart de revenus de CHF 25'961.21 provient des redevances SIG (15% des recettes brutes générées par l'acheminement de l'électricité sur le territoire sont rétrocédées) et des dividendes de la Banque cantonale de Genève.

Finances et impôts

L'écart des charges de CHF 148'893.17 concerne les immeubles du patrimoine financier. Quant à l'écart de revenus de CHF 7'764'644.35, il s'agit des placements financiers. Comme mentionné plus tôt, c'est grâce aux placements que le résultat 2024 est positif. Pour rappel, les revenus fiscaux ont diminué d'environ CHF 10 millions par rapport à 2023, soit une inversion de l'évolution de la fiscalité qui était jusqu'à présent à la hausse.

Amortissements

Les amortissements ordinaires figurent en bleu sur le graphique projeté à l'écran, les amortissements complémentaires en gris. La comptabilisation des amortissements supplémentaires de ces dernières années a permis au montant des amortissements ordinaires de rester stable malgré les nombreux projets votés.

Bilan

M. le Maire Pascal WASSMER explique que l'actif se compose principalement du patrimoine financier, dont le total se monte à CHF 209'619'278.48 (essentiellement les disponibilités – soit la trésorerie – pour CHF 12'764'431.65, les placements financiers pour CHF 116'982'077.23 et les immobilisations corporelles – soit les biens du patrimoine financier – pour CHF 70'413'372.83). Le patrimoine administratif représente tous les biens d'utilité publique. Le total de l'actif se monte à CHF 259'914'096.72.

Le passif se compose, d'une part, des capitaux de tiers, soit les dettes : engagements courants (dettes fournisseurs), passifs de régularisation (transitoires), provisions à court terme (provision fiscale), engagements financiers à long terme (emprunts, qui représentent CHF 14'500'000.00), provisions à long terme et financements spéciaux. Il se compose, d'autre part, du capital propre, qui correspond à la fortune de la commune et qui se monte à CHF 237'737'485.48, dont CHF 228'579'540.02 d'excédent/découvert du bilan (soit le résultat de l'exercice et le cumulé des années précédentes). Le total du passif se monte à CHF 259'914'096.72.

Investissements

Il a été réalisé en 2024 des dépenses d'investissement pour un montant total de CHF 8'051'563.41 :

*0290-Immeubles administratifs :*

|                                                        |                |
|--------------------------------------------------------|----------------|
| FIDU                                                   | 416 200.00 CHF |
| Concept énergétique territorial (chauffage à distance) | 33 517.80 CHF  |
| Rénovation de la mairie et la poste                    | 211 892.84 CHF |
| Bâtiment provisoire mairie-école                       | 437.80 CHF     |

*1500-Service du feu :*

|                                                           |               |
|-----------------------------------------------------------|---------------|
| Rénovation de la caserne (fin du rhabillage de la façade) | 18 748.70 CHF |
|-----------------------------------------------------------|---------------|

*2170-Bâtiments scolaires :*

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Agrandissement de l'école | 1 685 413.21 CHF |
|---------------------------|------------------|

*3410-Sports :*

|                                                            |                  |
|------------------------------------------------------------|------------------|
| Zone sportive au Chemin des Ambys (acquisition du terrain) | 1 251 222.95 CHF |
| Rénovation des terrains du Tennis club d'Anières (TCA)     | 228 566.80 CHF   |

*6150-Routes communales :*

|                                                                      |                  |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Modération de trafic                                                 | 26 745.64 CHF    |
| Zone 30km/h Ch. Des Avallons                                         | 232 931.70 CHF   |
| Aménagements extérieurs (place de la Côte d'Or, mairie, Côté Vignes) | 2 664 486.26 CHF |
| Parking souterrain de la Côte d'Or (salle communale)                 | 820 490.49 CHF   |
| Politique de stationnement (y compris les horodateurs)               | 110 629.84 CHF   |

*6220-Trafic régional et d'agglomération :*

|                                                  |                |
|--------------------------------------------------|----------------|
| Quais des arrêts de bus communaux (réhaussement) | 230 626.85 CHF |
|--------------------------------------------------|----------------|

*6400-Télécommunications :*

|               |               |
|---------------|---------------|
| Fibre optique | 96 089.70 CHF |
|---------------|---------------|

*7201-Traitement des eaux usées :*

|                                                                  |                |
|------------------------------------------------------------------|----------------|
| Séparatif RC HE (revenu du Fonds intercommunal d'assainissement) | -35 978.91 CHF |
|------------------------------------------------------------------|----------------|

*7206-Assainissement des eaux :*

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| Réfection du collecteur du Nant d'Aisy | 3 000.45 CHF |
|----------------------------------------|--------------|

*7301-Gestion des déchets :*

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| Création d'écopoint (crédit d'étude) | 12 328.94 CHF |
| Collecte des déchets de cuisine      | 44 212.35 CHF |



## Récapitulatif succinct des placements

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Situation au 31.12.2023 :          | CHF 106'972'964.16 |
| Durant l'année, revenus :          | CHF 11'987'726.34  |
| Durant l'année, pertes (charges) : | CHF 2'149'381.77   |
| Situation au 31.12.2024 :          | CHF 116'811'308.73 |

M. le Maire Pascal WASSMER indique que les comptes 2024 ont été vérifiés par l'organe de révision Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER). En leur qualité d'organe de révision, les réviseurs ont vérifié, conformément aux exigences légales, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissement) pour l'exercice arrêté au 31.12.2024.

### Conclusion

Malgré le bon résultat de l'exercice 2024, M. le Maire Pascal WASSMER attire l'attention du Conseil municipal sur la grande vigilance dont il faudra faire preuve pour les comptes et les budgets de la commune, comme évoqué lors des vœux du Maire en 2023. Puis il prie Mme la Présidente de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi des comptes de l'exercice 2024 à la commission des Finances du mardi 13 mai 2024 pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 20 mai 2025. Les comptes détaillés avec explicatifs seront envoyés *via* CMnet le 6 mai prochain.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER souhaite connaître l'analyse de M. le Maire sur la baisse des recettes fiscales et savoir si, d'après l'Exécutif, cette baisse est momentanée ou devrait perdurer.

Etant tenu au secret fiscal, M. le Maire Pascal WASSMER ne donnera pas d'explications, d'autant moins en séance plénière. Il fera part à la commission des quelques éléments qu'il peut donner.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente fait voter le renvoi en commission des Finances des comptes 2024.

**A l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal renvoie les comptes 2024 à la commission des Finances.**

M. Yves GUBELMANN note que la commission des Finances se réunira le 13 mai pour examiner les comptes et que les documents seront transmis le 6 mai, soit une semaine auparavant. Il pense que les autres membres de ladite commission souhaiteraient, comme lui, recevoir les documents un peu plus tôt. Si les comptes 2024 sont déjà prêts, il ne voit pas pourquoi les commissaires devraient attendre jusqu'au 6 mai pour pouvoir les étudier. Par ailleurs, dans l'hypothèse où la commission des Finances apporterait des corrections, le délai d'une semaine entre la séance de commission et le Conseil municipal sera-t-il suffisant ?

Mme Marie CHAVAZ, qui sera en vacances durant une semaine, pourra envoyer les documents le vendredi 2 mai, plutôt que le mardi 6 mai, ce qui laissera aux commissaires un week-end supplémentaire pour les étudier. Elle souligne ensuite que, si le Conseil municipal peut corriger un budget, il ne peut pas apporter de corrections aux comptes, lesquels ont été révisés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

### Point 9 – Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH propose de renvoyer à la commission des Finances du mardi 13 mai 2025 également les comptes de la Fondation pour le logement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait voter le renvoi en commission des Finances des comptes 2024 de la Fondation pour le logement.



**A l'unanimité (15 voix), le Conseil municipal renvoie les comptes 2024 de la Fondation pour le logement à la commission des Finances.**

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

#### **Point 10 – Communications du Maire et des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER apporte d'abord les réponses suivantes à des questions posées lors du dernier Conseil municipal :

- Concernant la vitesse des voitures au chemin de Bassy, il avait été relevé que les radars avaient été posés un week-end. M. le Maire Pascal WASSMER ajoute que le comptage a été réalisé alors que des travaux avaient lieu sur ce tronçon. Ce point a été repris en commission. L'appréciation de la situation ayant été réalisée sur la base de relevés de vitesse effectués pendant des travaux, il sera prochainement procédé de nouveau à des relevés de vitesse.
- Pour ce qui est des chicanes provisoires sur la route de Chevrens, M. le Maire Pascal WASSMER avait indiqué en séance plénière qu'une étude sur le sujet était en cours. Il peut désormais informer le Conseil municipal que les travaux auront lieu au mois de juin prochain, pour une durée d'un mois.
- S'agissant de la pose de vaubans empêchant de circuler sur tous les chemins interdits à la circulation les week-ends, cette solution, qui est mise en œuvre au chemin de la Côte-d'Or, ne peut malheureusement pas être appliquée sur les autres chemins, lesquels ne sont pas fermés à la circulation toute la semaine. Cependant, la commune réétudiera la situation d'un point de vue législatif avec l'office cantonal des transports (OCT) pour essayer de trouver d'autres solutions.
- Enfin, l'aménagement de troncs d'arbres en bancs, en aplanissant simplement leur surface afin de pouvoir s'asseoir, sera entrepris pour l'été.

M. le Maire Pascal WASSMER confirme ensuite aux membres du Conseil municipal que l'éclairage de la route d'Hermance sera éteint, hormis à proximité des passages piétons. A noter par ailleurs que l'éclairage de la route de Thonon est éteint depuis 2022. A cette époque, sept routes cantonales étaient concernées, mais il avait été indiqué à M. le Maire Pascal WASSMER qu'en raison d'une trop grande densité d'habitations, l'éclairage de la route d'Hermance ne serait pas éteint. L'extinction de l'éclairage de la route d'Hermance fera l'objet d'un test, dans un premier temps. L'Exécutif sera attentif à la situation et invite le Conseil municipal à l'être également.

Mme la Présidente souhaitant qu'on lui rappelle les horaires d'extinction de l'éclairage public, M. le Maire Pascal WASSMER ne peut pas les lui donner séance tenante, ne les ayant plus en mémoire. M. Yves GUBELMANN signale que l'éclairage de la route de Thonon est éteint entre 1h et 5h.

Mme la Présidente remercie M. le Maire Pascal WASSMER pour ses communications.

\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH revient sur le courrier des habitants du 44-50 chemin des Avallons qui a été adressé à l'Exécutif et que Mme la Présidente a évoqué dans ses communications. Un courrier de réponse a été préparé et sera envoyé avant Pâques. Ce courrier explique brièvement les raisons pour lesquelles la commune n'a pas pu donner d'informations pour l'instant. Une séance d'information sera proposée aux locataires du 44-50 chemin des Avallons, pour leur donner plus de détails. Elle aura lieu après la présentation du dossier en commission Urbanisme.



\*\*\*

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

La communication de M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT concerne le festival AJAFEST, dont le président de la commission Sociale, M. Giuseppe RICCIUTI, a parlé dans son rapport. A la suite des auditions par-devant l'Exécutif ainsi que par-devant la commission Sociale de l'association AJAFEST ainsi qu'une séance extraordinaire de la commission Sociale en date du 7 avril 2025, après un examen attentif du dossier et l'analyse de tous les éléments pertinents, il a semblé déraisonnable aux commissaires de faire supporter à la commune la dette de CHF 62'073.65 de l'association. C'est avec regret que la décision a été prise de ne pas entrer en matière.

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT pour cette information.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

#### Point 11 - Questions écrites et orales

Il n'y a pas de questions écrites ni orales.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les objets à traiter en huis clos.

#### Point 12 - Huis Clos

Mme la Présidente demande au public de quitter la salle, après l'avoir remercié de sa présence. Elle prononce le huis clos à 21h22.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h24.

**La Présidente du Conseil municipal :**

**Un Conseiller municipal :**

**La secrétaire du Conseil municipal :**



Procès-verbaliste : Alexandra KARAM (EMH Imagine.com Sàrl)



---

**COMMISSION :**        « Sociale, culture et loisirs »  
Séance du : lundi 17 février 2025 à 19h30

---

### **LA BÂTIE FESTIVAL DE GENÈVE**

Monsieur Lorenzi nous a fait une introduction avant l'audition des responsables du Festival de La Bâtie.

De l'avis de M. LORENZI, dans le panorama des partenariats existants avec les festivals, La Bâtie viendrait compléter l'offre. L'offre culturelle de La Bâtie est pluridisciplinaire et plus pointue. L'idée est de proposer un projet tout public et populaire qui permettra d'enclencher une dynamique commune avec La Bâtie pour les années à venir.

### **Audition à 20h00 : La Bâtie Festival de Genève représentée par Mme FERREIRA-MAMI et M. RATZE**

Le Président, M. Ratze est le directeur du Festival de La Bâtie depuis 7 ans, projette de le développer sur le territoire des communes genevoises. Mme Ferreira-Mamie chargée des relations publiques, accompagne M. Ratze en vue de cet objectif. Après nous avoir présenté ce festival historique genevois qui en est à sa 49<sup>ème</sup> édition, M. Ratze nous a expliqué l'importance d'approcher les communes avec lesquelles ils n'avaient pas encore travaillé, notamment les communes plus rurales. C'est ainsi qu'ils ont contacté Anières. Sous son chapiteau, construit par la compagnie il y a un an, le spectacle va tourner à travers le monde, beaucoup en Europe, en Suisse et en France voisine durant à peu près 4 ans. Il n'y a pas d'animaux dans ce cirque. Le spectacle est assuré par trois circassiens et un musicien. 300 personnes peuvent assister au spectacle qui se veut sensible, humain et drôle. Pour répondre à la question du coût, M. RATZE relève que le budget de l'engagement de ce spectacle est de l'ordre d'un déficit de CHF 70'000.- (technique, cachets, frais annexes de logement et de transport) pour 8-9 jours d'installation et 6 représentations. L'idée serait de convenir d'un soutien à hauteur de 50 % des coûts financés par la commune d'Anières.

Après discussion et à l'unanimité des voix (8), la Commission sociale se déclare favorable au lancement du projet avec le festival de La Bâtie et de le subventionner à hauteur de CHF 35'000.- tout en précisant que la commune ne participera pas au dépassement dans le cas où ce déficit devait s'avérer supérieur lors du bilan de la manifestation.

#### **SUBVENTIONS**

- |                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| - Association BalkaFesti                | CHF 1'000.- |
| - Amical des Sapeurs-pompiers d'Anières | CHF 3'000.- |

**Origami :** La demande de subvention de l'Association **Origami** sera à définir suite à l'audition que la commission a jugé opportun d'effectuer ultérieurement.

**Swiss Pallia Confort :** La commission attend des compléments d'information avant de statuer.

**Réseau femmes :** Après discussion, la Commission Sociale s'est prononcée favorablement à l'octroi d'une subvention de CHF 11'000.-.

Anières, le 10.02.2025

Giuseppe Ricciuti, le président



## Rapport de commission

Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** « Sociale, culture et loisirs »  
**Séance du : lundi 24 mars 2025 à 19h30**

---

### Audition à 19h30 Association Origami

La séance a débuté avec l'audition de Mmes **Ella Beerli** et **Julie Levrat** de l'association Origami. Elles nous ont projeté un Power Point pour présenter le spectacle de cirque intitulé « Comme un point désarticulé ».

Mme BEERLI a grandi à Genève. Dans le cadre de sa formation, elle est partie sur Paris où elle a obtenu un diplôme universitaire en art du cirque. De retour à Genève depuis 2020, elle travaille dans le domaine du cirque. Elle représente l'association Origami. Plusieurs spectacles ont été montés dont « La petite fille dans la poubelle » qui a tourné pendant 5 ans. Elle travaille aussi avec des enfants en faisant de la mise en scène pour des spectacles avec des adolescents.

Mme LEVRAT, également artiste de cirque, après sa scolarité à Anières, puis à Bois-Caran et à Calvin, elle a intégré les écoles de cirque en participant en 2018, à la « Flic Scuola di Circo » à Turin et en 2020 à l'« Ecole de cirque de Québec ». Depuis 2023, elle a pu tourner avec le cirque Monti et, depuis 2024, elle est de retour à Genève où elle se produit dans différents cabarets et autres. Parallèlement, elle enseigne.

Mme LEVRAT nous a expliqué que le Théâtre-Cirque est en coproduction avec le spectacle en projet. Le Théâtre-Cirque leur offre la résidence, le lieu de création ainsi que la première date de représentation (30 et 31 août).

Ces tournées étaient d'une durée de 2 semaines et elles avaient lieu dans la Drôme au sein de la compagnie Trottola. Le Théâtre-Cirque leur permet encore de s'entraîner et d'exercer leur métier.

L'objectif final du spectacle est de pouvoir le voir évoluer en fonction des tournées. Le public cible est un « tout public ».

Mme LEVRAT dit s'adresser à Anières parce qu'elle y est très attachée pour y avoir grandi et où ses parents vivent encore. Elle s'est par ailleurs inscrite aux pompiers volontaires.

Mmes Beerli et Levrat nous ont confirmé que si ce projet est subventionné, elles viendront présenter leur spectacle à Anières.

### **Audition à 20h00 – Comité AJAFEST**

Le comité représenté par MM. CHATTON, HAYOZ et BLATTNER, nous ont projeté une présentation Power Point sur la situation actuelle de l'AJAFEST et les solutions apportées. La comptabilité de l'AJAFEST s'apparente aujourd'hui à une comptabilité d'une petite PME. Jusqu'en 2023, certaines erreurs de comptabilité ont été détectées au cours de l'exercice 2024. Suite à des dysfonctionnements internes, il a été découvert qu'il y avait beaucoup de dettes de pertes cumulées sur les années précédentes qui ont amené à un endettement important, en partie soldé dans le courant de l'année 2024. Ce découvert s'élève aujourd'hui à environ CHF 62'000.-.

M. CHATTON nous a présenté le plan de financement pour un redressement de la situation actuelle et la continuité d'Ajafest dans le futur.

### **Discussion et vote après les auditions**

#### **Association Origami :**

A l'unanimité des voix (8) la Commission sociale se prononce favorablement à l'octroi d'une subvention de CHF 10'000.- en faveur de l'association Origami.

#### **Ajafest :**

A l'unanimité des voix (8) la commission sociale se prononce pour la tenue d'une séance extraordinaire afin de se prononcer sur l'avenir de l'AJAFEST.

### **Informations des subventions**

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Association Les Orgues d'Hermance | CHF 5'000.- |
| Association Sourire aux Livres    | CHF 3'000.- |

|                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| Geneva Firefighters Pipe Band            | CHF 5'000.- |
| Plein les Watts Festival                 | CHF 2'000.- |
| Festival Puplinge Classique              | CHF 2'000.- |
| Swiss Open Geneva                        | CHF 5'000.- |
| Rêv'Asion : A petits pas vers ton sommet | CHF 1'000.- |
| Festival jazz sur la plage               | CHF 5'000.- |
| Hôpital des nounours                     | CHF 2'000.- |

Anières, le 10.02.2025

Giuseppe Ricciuti, le président



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** Mardi 11 mars 2025

---

**Rapport succinct**

L'ordre du jour de la commission des finances du 11 mars 2025 comprend deux points :

- L'audition de M. Cyril Berner (PPC Metrics) sur le bilan 2024 des placements
- Le préavis à l'attention du Conseil Municipal relatif à la révision du statut du personnel

**Compte rendu de l'audition de M. Berner :**

M. Berner nous a présenté le bilan 2024 des placements gérés par le Groupe Pictet et l'UBS au 31 décembre 2024. L'année 2024 a été positive, affichant une performance de +9,92%. Depuis 2016, la performance cumulée du portefeuille atteint +25%.

**Révision du statut du personnel (LC02 151) :**

Le statut du personnel, dont la dernière révision date de 2021, a fait l'objet de modifications. Les principales modifications sont :

- **Article 5, alinéa 7 (arrêté de nomination) :** La période d'essai est prolongée de 3 à 6 mois afin de permettre à l'employeur de mieux évaluer les compétences et le savoir être des nouveaux collaborateurs.
- **Article 29, alinéa 1, lettre m (congés spéciaux) :** Un congé de 20 jours est accordé au père ou au conjoint en cas de naissance ou d'adoption. Ce changement a été approuvé par 5 voix pour et 2 abstentions au sein de la commission.
- **Article 51, alinéa 2, lettre a, en conjonction avec l'alinéa 3 (fin de rapports de service sans résiliation) :** Afin de tenir compte de la flexibilisation de l'âge de la retraite, les employés ont désormais la possibilité, en accord avec l'employeur, de prolonger leur activité professionnelle jusqu'à 3 ans au-delà de l'âge légal de départ à la retraite fixé à 64 ans révolus par la caisse de pension.

**A l'unanimité des voix, la commission a préavisé favorablement ce statut du personnel.**

Signature : Meret Blanc-Odermatt, Vice-Présidente

République et canton de Genève



Rapport de commission

Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Assainissement  
**Séance du :** Mardi 8 avril 2025

---

**Rapport succinct**

A l'unanimité, les membres de la commission votent favorablement un crédit d'investissement de CHF121'072 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule 'Pionnier' pour la compagnie des pompiers.

L'actuel fourgon avait été mis en circulation en 1987, il occasionnait des frais de réparation importants et le garagiste avait mis en garde contre un risque de panne possible.

Corinne Alhanko

Présidente de la commission 'Assainissement'



---

**COMMISSION :**           **Conseil du Groupement intercommunal de la petite enfance  
CoHerAn & Co (GIPEC)**  
**Séance du :**           **Mercredi 19 mars 2025**

---

Monsieur Philippe Thorens, Président, ouvre la séance et remercie Madame Karin Bruchet Gilberto de recevoir le Groupement à Hermance.

Le GIPEC (Conseil du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance COHERAN & CO) s'est réuni 3 fois depuis la séance du 2 octobre 2024.

Nous approuvons à l'unanimité le PV du 2 octobre 2024.

Puis, les comptes 2024 sont présentés, tout d'abord pour le GIPEC. Ceux-ci ont été révisés par M. Conte (GAS SA), sans demande de modifications. Il faudra changer de réviseur après 6 ans, le nom du nouveau bureau sera communiqué à la prochaine séance.

M. Chave présente les comptes de l'association pop et poppa comme suit:

Le total de charges de l'association pop et poppa se monte à CHF 8'829'092 soit CHF 108'328 en dessous du budget (-1,2%). Les recettes (hors subventions des communes) se montrent à CHF 3'853'329 et se composent essentiellement des écolages. À noter que les écolages sont CHF 107'697 en dessous du budget prévu.

Ensuite M. Davat présente les comptes pour le GIPEC:

Pour un budget 2024 de CHF6'134'757, le montant total des dépenses est de CHF 5'908'360, représentant une économie de CHF226'397.

Selon les statuts, cette somme sera reversée aux communes, au prorata du nombre de places réservées par chacune. Pour Anières, l'excédent correspond à CHF29'879.

Au 31 décembre 2024, la contribution d'Anières au GIPEC pour 26 places s'élevait à CHF 779'784, soit CHF 29'991,70 de subventions communales par place.

A titre d'information, les parents ont contribué en moyenne de CHF 18'174 par place. La commune subventionne donc chaque place de crèche à hauteur de 62%.

Nous approuvons à l'unanimité les comptes 2024 du GIPEC et de pop et poppa.

Suit un point de situation sur la vie des crèches.

La prochaine séance du Conseil est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à Anières.

Corinne Alhanko  
membre du GIPEC pour Anières